

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_1
id. 4300

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ASTRUC (pouvoir à M. MARDEGAN), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES
POUR LE SERVICE BÂTIMENTS
DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

Par délibération en date du 28 avril 2015, l'Assemblée départementale a délégué à la commission permanente les attributions relatives aux régies d'avances et de recettes : création, modification, suppression, approbation des tarifs.

Il est proposé de procéder à la création d'une régie d'avances au sein de la direction de l'immobilier pour le service régie des bâtiments.

En effet, lorsque ces agents réalisent des interventions sur les bâtiments départementaux éloignés de Montauban, ils peuvent ponctuellement avoir besoin de fournitures non prévues lors de la préparation du chantier.

Afin de permettre une gestion efficace des travaux, et éviter des allers-retours, il est proposé de créer une régie d'avances permettant l'acquisition sur les lieux de chantiers des petites fournitures manquantes, ces achats restant exceptionnels.

L'avance consentie est d'un montant de 200 €.

Les dépenses suivantes font partie du périmètre de la régie : petites fournitures.

Le 17 octobre 2018, le payeur départemental a émis un avis favorable à la création de cette régie d'avances.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Payeur départemental du 17 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la création de la régie d'avances du service régie des bâtiments de la Direction de l'immobilier pour le paiement de petites fournitures nécessaires aux chantiers réalisés en régie ;
- Décide de fixer l'avance au montant de 200 € ;

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

3 DEC. 2018

ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_1-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté portant ~~création de la régie d'avances~~ du service régie des bâtiments de la Direction de l'immobilier et les arrêtés de nomination du régisseur, du suppléant et des mandataires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC